

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire du jeudi 19 février 2026

Convocation
Date : 13/02/2026
Affichée et mise en ligne
Le : 13/02/2026

DEMANDE D'INSCRIPTION DU PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES PORTES DE SENLIS EN TANT QUE « PROJET D'ENVERGURE RÉGIONALE » DANS LE CADRE DE LA COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA CCSSO

Délibération n°
36-CC190226

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 25
- Pouvoirs : 11
- Votants : 36
- Absents : 8

Résultats :

- Pour : 36
- Contre : 0
- Abstention : 0

Liste des délibérations
Affichée et mise en
ligne le : 20/02/2026

Délibération mise en
ligne sur le site internet
de la CCSSO le :

02 MAR. 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 19 février, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Salle Polyvalente du Centre de Rencontre de l'Obélisque - 4 ter, Avenue de Creil - 60300 Senlis, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 13 février 2026, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL
Secrétaire de séance : Madame Pascale LOISELEUR

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur ACCIAI Maxime	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur CURTIL Benoît	Madame PALIN-SAINT-AGATHE Martine
Monsieur DUMOULIN François	Madame REYNAL Sophie
Monsieur GAUDION Philippe	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur GEOFFROY Rémi	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur GUÉDRAS Daniel	Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur LAPIE Dominique	
Madame LOISELEUR Pascale	
Madame LOZANO Michelle	

Ont donné pouvoir :

Madame BENOIST Magalie à Madame REYNAL Sophie
Monsieur de la BÉDOYERE Jean-Marc à Madame TONDELLIER Viviane
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile à Monsieur LAPIE Dominique
Madame GLASTRA Delphine Madame SIBILLE Elisabeth
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur LEFEVRE Sylvain à Madame MIFSUD Florence
Monsieur LESAGE William à Monsieur CHARRIER Philippe
Madame MARTIN Emilie à Monsieur BOUFFLET Pierre
Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur BATTAGLIA Alain
Madame PRUVOST-BITAR Véronique à Monsieur GEOFFROY Rémi
Monsieur REIGNAULT Patrice à Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Paraphes

09 / - L -

**Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté
par son suppléant :**

Néant

Étaient absents

Madame BALOSSIER Françoise
Monsieur BOULANGER Damien
Monsieur DIEDRICH Wilfried
Monsieur FROMENT Daniel
Monsieur GRANZIERA Gilles
Madame JAUNET Christel
Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur ROLAND Dimitri

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 25 présents et 11 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Patrick GAUDUBOIS informe l'assemblée délibérante que,

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) des Hauts-de-France a été adopté par le Conseil régional en assemblée plénière le 30 juin 2020, puis approuvé par arrêté préfectoral le 4 août 2020.

La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets impose une modification des SRADDET afin d'intégrer les évolutions législatives, notamment en matière de Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

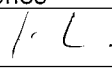
Dans ce cadre, le SRADDET modifié prévoit, à travers sa règle générale n°14, la création d'une enveloppe mutualisée dédiée à des projets d'envergure régionale (PER). Ces projets sont sélectionnés sur la base de critères définis par le SRADDET et dans le cadre d'appels à projets successifs.

Un premier appel à projets, lancé en 2025, a permis l'attribution de 1 014 hectares à l'échelle de la région des Hauts-de-France. Le renouvellement de cet appel à projets ouvre désormais une nouvelle enveloppe foncière de 318 hectares à répartir.

Dans ce contexte, la Communauté de communes Senlis Sud Oise (CCSSO), compétente en matière de développement économique, porte un projet d'extension de la zone d'activité économique (ZAE) des Portes de Senlis, représentant une consommation foncière estimée à 17 hectares.

Ce projet s'inscrit dans une démarche affirmée de réindustrialisation et de relocalisation d'activités productives créatrices de valeur ajoutée et d'emplois qualifiés. Le territoire est, à ce titre, engagé dans le dispositif national « Territoires d'Industrie », traduisant la volonté communautaire de structurer une stratégie industrielle ambitieuse et durable.

Afin de préserver l'enveloppe foncière attribuée aux communes membres de la CCSSO, il apparaît opportun de déposer une candidature dans le cadre de ce nouvel appel à projets, au titre des projets d'envergure régionale.

Paraphes	
	

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) de la Fonction publique ;

Vu l'article L5214-16 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le cahier des charges de l'Appel à Projet d'envergure régionale ;

Considérant la compétence de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise en matière de développement économique, notamment pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité ;

Considérant l'intérêt d'inscrire le projet d'extension de la ZAE Des Portes de Senlis dans l'enveloppe dédiée aux « projets d'envergure régionale » ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la demande d'inscription du projet d'extension de la ZAE des Portes de Senlis dans l'enveloppe « projet d'envergure régionale » de la Région Hauts-de-France et d'autoriser le dépôt d'un dossier de candidature ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant légal, à prendre et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

ARTICLE 3 : DE PRÉCISER que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter de son caractère exécutoire.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : **02 MAR. 2026**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **02 MAR. 2026**

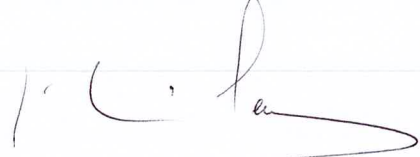
Fait à Senlis, le **02 MAR. 2026**

Guillaume MARÉCHAL



*Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise*

Pascale LOISELEUR



Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr